



Mairie de Bonnieux

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU
16 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12
Quorum : 7

Convoqués le 09 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le seize juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Yannick PEYSSARD, adjoint au Maire.

Etaient présents : Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Evelyne BLANC, Monsieur Serge AGNEL, Madame Nathalie LOMBARD, Madame Cécile CHEVALIER, Madame Emilie TEMPIER, Madame Laëtitia AGNEL, Monsieur Patrick DEVAUX, Monsieur Alexis BOUTIERE et Monsieur Pierre-Marie ALBERT.

Pouvoirs : Monsieur Pascal RAGOT à Monsieur Yannick MEYSSARD, Monsieur Jérôme CASALIS à madame Evelyne BLANC.

Absent : Monsieur Claude RAVOIRE.

A été élue secrétaire de séance : Madame Cécile CHEVALIER.

Approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1- Modification de la délibération Fonds Vert 2024.
- 2- CVA 2023-2025 =} *ce point est annulé.*
- 3- Modification des dénominations des voies dans le cadre de l'installation de la fibre optique.
- 4- Modification de la régie des recettes cantine scolaire.
- 5- Transport scolaire - participation famille pour année scolaire 2024-2025.
- 6- Modification de la délibération N°05 du 14.06.2022 afférent aux tarifs de location de la MLEC - Bokal - Cercle des aînés.
- 7- Délibération instaurant l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour les gardes champêtres =} *ce point est reporté à une date ultérieure, en attendant que le projet de délibération passe en comité technique auprès du CDG 84.*
- 8- Questions diverses

Monsieur le premier adjoint informe le conseil municipal que quatre points sont à rajouter à l'ordre du jour.

- Don de l'association de la Vieille Eglise.

- Convention d'étude et maîtrise d'œuvre - projet de conservation des toitures de l'Hôtel de Rouvil.
- Prêt pour le secteur public local aux collectivités territoriales et à leurs groupements - délibération d'autorisation d'emprunt.
- Création d'emplois d'agents recenseurs et de désignation, du coordinateur communal de recensement au titre de l'année 2025.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2024.

Les conseillers municipaux présents à ladite séance, approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

DIA : point sur les DIA depuis le dernier conseil municipal.

Décision du Maire : le conseil municipal est informé des décisions prises par monsieur le Maire :

- ✓ Attribution du marché de prestation de service fonctionnement du service restauration scolaire pour les écoles maternelle et primaire.
- ✓ Attribution du marché de travaux de rénovation thermique de l'école et de la Maison du Livre et de la Culture, avec l'installation d'un réseau de chaleur.

- Délibération 16.07.2024-01 : Modification de la délibération Fonds Vert 2024.

Pour faire suite à la délibération N° 05 du 13/02/2024, les services de l'état nous demande de faire état du plan de financement sur la délibération, que vous trouverez ci-dessous :

FRAIS RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC		RESSOURCES	
Travaux		Etat	
Remplacement luminaires équipés en lampe SHP 100w et 125 w vapeur de mercure - Eclairage village.	89 359,00	Fonds Vert taux : 20%	17 871,80€
Installation horloges connectées pilotable à distance sur les postes EP de la commune.	5 320,00	Autofinancement	76 807,20€
Total Travaux	94 679,00		
Total frais connexes			
Total H.T. prévisionnel	94 679,00	Total ressources prévisionnel	94 679,00

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'approuver le renouvellement de la ligne de trésorerie.

- **Délibération 16.07.2024-02 : Modification des dénominations des voies dans le cadre de l'installation de la fibre optique.**

Le travail sur la numérotation des voies se poursuit. La collaboration avec les services de la Poste a démontré que quelques chemins n'étaient pas encore nommés.

La dénomination des voies, rues et places publiques constitue une mesure de police administrative générale en vertu des dispositions de l'article L. 2212-2 du CGCT. Par ailleurs, Monsieur Meyssard rappelle que Monsieur le Maire est chargé en vertu de l'article L. 2122-21 du CGCT de pourvoir aux mesures relatives à la voirie communale.

En effet, dans le cadre de l'installation de la de la fibre optique, il convient en particulier d'identifier clairement les adresses des habitations et de procéder à leur dénomination, et d'une façon plus générale de pouvoir assurer une meilleure localisation GPS pour faciliter le repérage des services de secours type SAMU, Pompiers, Gendarmerie, préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouvelles dénominations des voies proposées.

- **Délibération 16.07.2024-03 : Modification de la régie des recettes cantine scolaire.**

Monsieur Yannick MEYSSARD explique à l'assemblée délibérante que les dépôts d'espèces ne peuvent se faire qu'à partir de 50€ sur la régie.

La régie cantine scolaire récolte très peu d'espèces et le paiement par prélèvement bancaire devrait être expérimenté d'ici peu avec la mise en place d'un nouveau portail de réservation des repas, il conviendrait de modifier l'acte constitutif du 16 mai 2018 comme suit :

Article 3 : La régie fonctionne toute la semaine.

Article 5 : Les recettes désignées aux articles 1 et 4 sont encaissés selon les modes de recouvrement suivants : chèques, carte bancaire via PayFip, prélèvement bancaire.

Suppression de l'article 8 concernant le fond de caisse.

Suppression de l'article 12 concernant le cautionnement (depuis le 1^{er} janvier 2023 et suite à la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics, le cautionnement et l'assurance couvrant les responsabilité personnelle et pécuniaire sont supprimées)

Suppression de l'article 13 concernant l'indemnité de responsabilité.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité.

- Délibération 16.07.2024-04 : Transport scolaire - participation famille pour année scolaire 2024-2025.

Monsieur Meyssard rappelle que comme les années précédentes, la commune prendra en charge une partie de frais engagés et afférents au transport scolaire pour les enfants de Bonnieux.

Pour la rentrée 2024/2025, la Région a décidé de mettre en place l'inscription et le paiement en ligne, en harmonisant à l'échelle régionale la participation familiale de la façon suivante :

- 90 € pour tous les élèves, quel que soit leur statut : demi-pensionnaires, externe et interne ;
- 45 € pour les familles à ressources modestes ayant un QF inférieur ou égal à 700 € ;

Il est proposé de maintenir la participation aux frais du transport scolaire des familles, propose de rembourser :

- 40 € aux parents dont le QF est supérieur à 700 € ;
- 35 € aux parents dont le QF est inférieur à 700 € ;

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la participation aux familles pour le transport scolaire, pour l'année scolaire 2024-2025.

- Délibération 16.07.2024-05 : Modification du règlement de location de la MLEC.

A la demande de monsieur le Maire et sous la présidence de monsieur Meyssard, il est proposé de modifier la délibération N° 05 du 14/06/2022, en ajoutant un point concernant la location de la Maison du Livre et de la Culture, aux conseiller municipaux et aux agents, à savoir :

« Chaque conseiller municipal peut bénéficier une fois par mandat, et chaque agent municipal une fois tous les six ans (durée d'un mandat), de la mise à disposition gratuite de la Maison du Livre pour un évènement privé à usage personnel. Cependant, cette mise à disposition nécessite tout de même la création d'un dossier de location, le dépôt d'une caution et la prise en charge de l'entretien. En cas d'absence de ce dernier, des frais d'entretien seront à régler ».

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification du règlement de la location de la maison du Livre et de la Culture.

- Délibération 16.07.2024-06 : Don de l'Association de la Vieille Eglise pour les travaux du Mignard.

Monsieur Meyssard informe l'assemblée délibérante que la mairie a reçu un don de 5 000 €, fonds récoltés par l'Association de la Vieille Eglise, afin de financer les travaux de restauration de l'œuvre de Nicolas Mignard, Christ, Vierge et Saint François.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter ce don.

- Délibération 16.07.2024-07 : Convention d'étude et de maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'Hôtel de Rouvil avec le Parc Naturel Régional de Luberon.

Monsieur le Premier adjoint au Maire explique que dans le cadre de travaux urgents pour la mise en sécurité de la toiture de l'Hôtel de Rouvil en instance de protection au titre des Monuments Historiques, le Parc Naturel Régional du Luberon peut assurer la mission de maîtrise d'œuvre. La signature d'une convention est nécessaire.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité la signature de la convention d'étude et de maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'Hôtel de Rouvil avec le PNRL.

- Délibération 16.07.2024-08 : Prêt de la Banque des Territoires.

Monsieur Meyssard informe l'assemblée que concernant les travaux de rénovation thermique de l'école et de la Maison du Livre et de la Culture, avec l'installation d'un réseau de chaleur, et afin de ne pas avoir de souci de trésorerie en attendant les subventions accordées, il est proposé de contracter un emprunt auprès de la Banque des territoires.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité la contraction du prêt auprès de la Banque des Territoires.

- Délibération 16.07.2024 - 09 : Création d'emplois d'agents recenseurs et de désignation, du coordinateur communal de recensement au titre de l'année 2025.

Monsieur le premier adjoint au Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs et de nommer un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations de recensement.

Monsieur le premier adjoint au Maire propose à l'assemblée :

- De créer 4 emplois d'agents recenseurs, à temps non complet, pour la période allant janvier à fin février (période de recensement du 16 janvier au 15 février 2025 et périodes de formation en amont).

La rémunération se fera, après service fait, à raison de

- Sur la base d'un forfait brut de 1400€

Ce montant pourra être revu en fonction du SMIC horaire.

La collectivité versera un forfait de

- 80€ pour les frais de transport de l'agent affecté au recensement dans le village.
- 200€ pour les frais de transport des trois agents affectés au recensement à l'extérieur du village.

Les agents recenseurs recevront un montant de 25€ pour chaque séance de formation.

- De désigner un agent de la collectivité en tant que coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la création d'emplois d'agents recenseurs et de désignation, du coordinateur communal de recensement au titre de l'année 2025

- Questions diverses :

- Demande de local de Lou Pasquier pour entreposer du matériel= => pour les Parentines du mercredi, lors desquels les parents déplacent beaucoup de matériel. Les produits de la cantine seront stockés au service technique et plus dans la pièce à coté de la chaufferie, car dangereux.
- Marché public pour la prestation restauration scolaire : Terres de Cuisine s'est vu réattribuer le marché - Un point est fait sur les augmentations de prix qui seront appliquées à partir du 1^{er} septembre 2024. Monsieur Meyssard propose que les tarifs soient augmentés pour les familles, à savoir, une participation à moitié par rapport au prix facturé du repas. Et l'autre moitié prise en charge par la mairie. Ce point sera voté lors d'un prochain CM.
- Monsieur Meyssard demande si des élus souhaitent être bénévoles course cycliste dimanche 29 septembre 2024 : Pascal RAGOT, Nathalie LOMBARD, Pierre-Marie ALBERT.
- Pole culturel sur la commune d'Apt : monsieur Meyssard expose le compte-rendu su dernier conseil communautaire, notamment sur la construction d'un pole culturel et fiancé par la CCPAL.
- Réserve communale de sécurité civile : un point est fait sur cette proposition de création de réserve. Monsieur Boutière propose de se rapprocher de la commune de Piolenc.
- Point sur le Plan Communal de Sauvegarde. Monsieur Meyssard informe que le prochain séminaire d'élus portera sur le PCS.
De même que lors du prochain conseil municipal du mois de septembre, une demi-heure sera consacrée au PCS.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 20h45.

Le Premier Adjoint
Yannick MEYSSARD



La Secrétaire
Cécile CHEVALIER

